01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 11 mars 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Démissionnaire
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - MOT DU MAIRE

2 - MOT DU MAIRE

M. le Maire tient à féliciter l'organisme « Saint-Gilles en Fête » pour le brunch du 10 mars 2013. La mission de cette organisation est très importante pour la municipalité puisqu'ils prônent le regroupement des familles tout comme le Conseil municipal. L'activité servait à ramasser des fonds pour les activités de la fin de semaine du 21 juin prochain.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Louiselle Therrien

1) Résolution pour que les fonds attribués à Rang Saint-Pierre soient transférés vers le projet Boisé & bosquet. Pourquoi les fonds ont-ils été détournés ? Le projet du Rang Saint-Pierre sera exécuté cette année en 2013 pour des causes de préparation de la structure qui n'était pas terminée en 2012;

2) Érosion des berges de la Beaurivage - Les demandes de validation en prévision d'exécuter des travaux sont en processus. Il faut valider avec beaucoup d'intervenants dans ce genre de dossier;

3) C.O.B.A.R.I.C. - M. le Maire explique le travail de l'organisme à la préservation du bassin versant;

4) Ombrage fait par les arbres dans le rang Saint-Pierre et plantation qui pourrait dans le futur nuire à l'assèchement des routes - Nous allons vérifier si nous devons et pouvons faire des corrections à la situation;

Claude Saint-Hilaire

1) Réglementation pour la neige sur les terrains vacants - M. le Maire explique que le citoyen a été informé de ne pas déposer de neige sur un terrain vacant.

2013-03 47

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - MOT DU MAIRE
3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX
6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013
6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2013
7 - FINANCES
7.1 - Comptes à payer
8 - URBANISME
8.1 - Acquisition de parcelles de terrain rue du Boisé et sentier piétonnier
8.2 - Rétrocession d'une parcelle de terrain secteur rue du Boisé
8.3 - Acquisition d'une partie de la rue Gagné
8.4 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-13
8.5 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-10
8.6 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-09
8.7 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-14
8.8 - OMH/HLM - États financiers 2012
8.9 - Vente d'un terrain (5 211 442) dans la rue des PME
8.1 - Vente d'un terrain (5 137 073) dans la rue des PME
9 - LOISIRS - Pas de dossier au sujet
10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS
10.01 - Acquisition d'une vanne de brassage
11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS - Pas de dossier au sujet
12 - RESSOURCES HUMAINES - Pas de dossier au sujet
13 - CONTENTIEUX
14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - Adhésion à la Chambre de Commerce de Lotbinière
14.02 - Avril - Mois de la Jonquille
14.03 - Représentation de Saint-Gilles auprès de l'UPA
14.04 - Maison des jeunes - Collaboration souper du 27 mars 2013
15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS
15.01 - Correction à la résolution 15.2 de janvier 2013
16 - VARIA - Ajout Maison des jeunes
16.01 - Embauche d'une ressource pour la mise en place, l'animation et le suivi de la maison de jeune de Saint-Gilles
17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

D'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

2013-03 48

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013

6.1 - Adoption du procès-verbal du 4 février 2013

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2013-03 49

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2013

6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2013

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Bruno Montminy

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2013 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

7 - FINANCES

2013-03 50

07.01 - Comptes à payer

7.01 - Compte à payer

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand

De payer les comptes du mois de février

- 57,240.24 $ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 62,278.58 $ dépenses incompressibles payées par chèque;
- 53,128.00 $ factures payées par chèque;

Un montant de 29,764.00 $ a été versé en salaires au cours du mois de janvier 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

2013-03 51

08.01 - Acquisition de parcelles de terrain rue du Boisé et sentier piétonnier

8.1 - Acquisition de parcelles de terrain rue du Boisé et sentier piétonnier

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Bruno Montminy

Que la municipalité procède à l'acquisition à titre gratuit d'une portion de la rue du Boisé et du sentier de piéton, situés sur les lots 4 473 215, 3 840 749, 4 889 489 et 4 966 052;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient, comme ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout acte de cession aux fins ci-dessus.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 52

08.02 - Rétrocession d'une parcelle de terrain secteur rue du Boisé

8.2 - Rétrocession d'une parcelle de terrain secteur rue du Boisé

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

Que la municipalité procède à la rétrocession d'une partie de la bande de protection en considération des ententes contenues au contrat 18 283 266 publié à Lotbinière, situées sur le lot 4 473 214.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient, comme ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout acte de cession aux fins ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 53

08.03 - Acquisition d'une partie de la rue Gagné

8.3 - Acquisition et cession d'une partie de la rue Gagné

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand

Que, la municipalité acquière les parties de la rue Gagné appartenant à Ginette Gagné, savoir :

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (4 528 584) du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT VINGT HUIT (3 840 228) du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Que, l'ensemble de cette acquisition et cession soit faites à titre gratuit, sans autre considération que celle de l'utilité publique en résultant;

Que, le maire et la directrice générale de la municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à mandater Me Amélie Bolduc, notaire, pour la préparation de l'acte de cession, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entière effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 54

08.04 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-13

8.4 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-13 afin de permettre la subdivision d'un lot et la construction de résidence

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 468 ptie;

ATTENDU QUE**,** la demande vise à permettre la subdivision de quatre lots ayant une profondeur de 26,21 mètres au lieu de 30 mètres, avec une superficie de 292,0 m^2 au lieu de 330,0 m^2 ;

ATTENDU QUE**,** la demande vise également l'implantation de résidences avec une marge avant à 6 ,0 mètres au lieu de 7,0 mètres ;

ATTENDU QUE**,** cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand

D'accepter la dérogation mineure 2013-13, tel que recommander par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 55 **08.05 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-10**

8.5 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-10 afin de permettre la construction d'un avant-toit

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 492 910;

ATTENDU QUE, la demande vise à permettre la construction d'un avant-toit de 8' X 5' dans la marge de recul latérale;

ATTENDU QU'une gouttière sera installée pour que l'avant-toit s'égoutte sur le terrain du propriétaire;

ATTENDU QUE, la construction serait localisée à 0,48 mètre de la ligne de lot au lieu de 2,0 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le terrain contigu est vacant et qu'il se situe en zone agricole;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'accepter la dérogation mineure 2013-10, tel que recommander par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 56 **08.06 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-09**

8.6 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-09 afin de permettre la construction d'un abri d'auto

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 991 420;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre la construction d'un abri d'auto avec une marge de recul latérale à 3,6 mètres au lieu de 4,0 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins à la condition que l'abri demeure toujours ouvert;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Claude Blais

D'accepter la dérogation mineure 2013-09, tel que recommander par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 57

08.07 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-14

8.7 - Demande de dérogation mineure numéro 2013-14 afin de permettre la coupe intensive

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 838 680;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre la coupe intensive à l'intérieur de la bande de protection boisée parce qu'une portion est atteinte de dendroctone;

ATTENDU QUE le peuplement est bien régénéré en érable rouge et qu'aucune remise en production ne sera nécessaire;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

D'accepter la dérogation mineure 2013-14, tel que recommander par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 58

08.08 - OMH/HLM - États financiers 2012

8.8 -États financiers 2012 - OMH Saint-Gilles

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Robert Samson

D'accepter les états financiers 2012 de l'OMH;

De produire un chèque au montant de 142$ qui sera prélevé au code budgétaire 02.520.00.970, pour l'état de la variation des contributions.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 59

08.09 - Vente d'un terrain (5 211 442) dans la rue des PME

8.9 - Vente d'un terrain (5 211 442) dans la rue des PME

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Michel Flamand

Que, la Municipalité de Saint-Gilles vende à CONSTRUCTIONS GASTON JACQUES INC., corporation légalement constituée suivant la Loi sur les compagnies, Partie IA, ayant son siège social au 943D, Route Lagueux Lévis (Québec) G6J 1A3, moyennant le prix de 19,352.59 $, soit 0,50$ le pied carré, (inclus un dépôt de 500 $) payable comptant à la signature de l'acte de vente, une parcelle de terrain située dans le Parc industriel de Saint-Gilles, savoir :

<u>Désignation</u>

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot no CINQ MILLIONS DEUX CENT MILLE CENT ONZE QUATRE CENT QUARANTE DEUX (5 211 442) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, contenant en superficie 3,596.2 mètres carrés.

Que son honneur, le Maire, Robert Samson et la directrice générale Mme Sandra Bélanger, soient et ils sont par les présentes, autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gilles, à signer ledit contrat de vente, à en recevoir la considération, à en donner quittance totale et finale et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 60

08.10 - Vente d'un terrain (5 137 073) dans la rue des PME

8.10 - Vente d'un terrain (5 137 073) dans la rue des PME

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

Que, la Municipalité de Saint-Gilles vende à **9091-0514 QUÉBEC INC** (M. Fernand Laterreur) 5-670, RUE GIASSON SEPT-ÎLES (QUÉBEC) G4R 1M4, moyennant le prix de 5,299.07 $, soit 0,50$ le pied carré, (inclus un dépôt de 500 $) payable comptant à la signature de l'acte de vente, une parcelle de terrain située dans le Parc industriel de Saint-Gilles, savoir :

Désignation

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot no CINQ MILLIONS CENT TRENTE SEPT MILLE ZÉRO SOIXANTE TREIZE (5 137 073) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, contenant en superficie 984.6 mètres carrés.

Que son honneur, le Maire, Robert Samson et la directrice générale Mme Sandra Bélanger, soient et ils sont par les présentes, autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gilles, à signer ledit contrat de vente, à en recevoir la considération, à en donner quittance totale et finale et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS - Pas de dossier au sujet

9 - LOISIRS

Pas de dossier au sujet

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

2013-03 61

10.01 - Acquisition d'une vanne de brassage

10.01 - Acquisition d'une vanne de brassage

Attendu que, nous souhaitons acquérir une vanne de brassage pour notre pompe CP.3085.MT;

Attendu que, nous avons reçu deux soumissions et que celle de Xylem correspond à nos besoins;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

D'acquérir une vanne de brassage au coût de 3,495.00 $ plus taxes et de prendre les argents au poste budgétaire 02.414.00.526

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS - Pas de dossier au sujet

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

Pas de dossier au sujet

12 - RESSOURCES HUMAINES - Pas de dossier au sujet

12 - RESSOURCES HUMAINES

Pas de dossier au sujet

13 - CONTENTIEUX

13 - CONTENTIEUX

Pas de dossier au sujet

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FIANCIÈRE

2013-03 62

14.01 - Adhésion à la Chambre de Commerce de Lotbinière

14.1 - Adhésion à la Chambre de Commerce de Lotbinière

Attendu que, nous souhaitons faire la promotion de notre municipalité sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière*;*

Attendu que, *Saint-Gilles aurait l*'avantage *d'être* informé et *associé à* plusieurs *évènement*s *d'envergure* sur le territoire de la MRC de Lotbinière*;*

Attendu que, Saint-Gilles souhaite recevoir les gens d'affaires des milieux agricoles, commerciaux et industriels de sa municipalité, et des municipalités de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Huguette Robitaille

D'adhérer à l'organisme « **La Chambre de Commerce de Lotbinière** » au coût de 75 $ toutes taxes incluses sous le code budgétaire 02.110.00.346;

Que, M. le Maire, Robert Samson et la directrice générale, Mme Sandra Bélanger, collabore à la préparation du souper du 27 mars prochain, avec Mme Sarrazin, directrice générale de la Chambre de Commerce qui aura lieu à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 63

14.02 - Avril - Mois de la Jonquille

14.2 - Avril, mois de la Jonquille

Considérant que, le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

Considérant que, la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

Considérant que, la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

Considérant que, le mois d'avril est maintenant le MOIS DE LA JONQUILLE, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

Considérant que, de soutenir les activités du MOIS DE LA JONQUILLE, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie »;

Considérant que, l'argent recueilli pendant le MOIS DE LA JONQUILLE fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Robert Samson

De décréter le mois d'avril, MOIS DE LA JONQUILLE;

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer en se procurant la jonquille chez les détaillants qui l'offriront.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 64

14.03 - Représentation de Saint-Gilles auprès de l'UPA

14.3 - Représentation du territoire de Saint-Gilles au sein de l'UPA

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Bruno Montminy

De déléguer une personne du syndicat de base de Beaurivage pour participer aux rencontres des comités municipaux traitant de

l'agriculture;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-03 65 **14.04 - Maison des jeunes - Collaboration souper du 27 mars 2013**

14.4 - Collaboration de la maison des jeunes de Saint-Gilles au souper du 27 mars 2013

Attendu que, nous recevons les gens d'affaires de Saint-Gilles et de la MRC de Lotbinière le 27 mars prochain;

Attendu que, la FADOQ nous prête les couverts pour servir le repas;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

Que la municipalité de Saint-Gilles encourage la Maison des jeunes de Saint-Gilles en permettant que les adolescents s'occupe de laver la vaisselle après l'activité moyennant un montant de 2$ par couvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

2013-03 66 **15.01 - Correction à la résolution 15.2 de janvier 2013**

15.1 - Correction à la résolution 15.2 de janvier 2013 pour les postes de l'état-major du service des incendies de la municipalité de Saint-Gilles

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Michel Flamand

D'effectuer une correction à la résolution 15.2 du procès-verbal de janvier 2013

À la ligne qui est inscrit que *M. Éric Boutin demeure au service incendie à titre de pompier volontaire*, nous aurions dû lire :

M. Éric Boutin demeure au service incendie à titre d'officier

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - VARIA - Ajout Maison des jeunes

16 - VARIA :

Ajout Maison des jeunes

2013-03 67 **16.01 - Embauche d'une ressource pour la mise en place, l'animation et le suivi de la maison de jeune de Saint-Gilles**

16.01 - Embauche d'une ressource pour la mise en place, l'animation et le suivi de la maison de jeune de Saint-Gilles

Considérant que la Maison de Jeunes de Saint-Gilles deviendra un point de service Maison de Jeunes du Regroupement des jeunes de Lotbinière;

Considérant que la Maison de Jeunes de Saint-Gilles sera prise en charge par le Regroupement des jeunes de Lotbinière pour l'année à partir du 1 er mars 2013 jusqu'au 28 février 2014 inclusivement;

Considérant que les coûts d'animation reliés à l'exploitation du service Maison de Jeunes seront déboursés par le Regroupement des jeunes de Lotbinière;

Considérant que le financement du Regroupement des jeunes de Lotbinière ne couvre pas les dépenses reliées aux frais d'animation;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Robert Samson

D'octroyer une moyenne de 18 heures d'animation par semaine à un taux horaire de 11.65 $ pour les animateurs ainsi que les avantages sociaux de 18%, pour un maximum de 12 867 $ par année;

D'allouer une banque de 150 heures pour les activités sportives, culturelles, d'autofinancement et de prévention à un taux horaire de 11.65 $ pour les animateurs ainsi que les avantages sociaux de18 %, pour un maximum de 2 062 $ par année;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Madeleine Charrette

Interrogation sur la tarification des dérogations mineures

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:21

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

_____
Robert Samson, maire

_____
Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière